

Un syndicat de rivières... Pour quoi faire ?



**Le SIAGA,
SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT DU GUIERS ET DE SES AFFLUENTS
est en charge de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques**

Pour mettre en œuvre cette compétence, le Syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, autour de 3 grands objectifs.

Animer et coordonner des politiques de gestion et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans le bassin versant du Guiers et son aquifère associé



Protéger, restaurer les écosystèmes, zones humides et formations boisées riveraines, du bassin versant du Guiers



Maîtriser et protéger des risques d'inondation par débordement de cours d'eau



Ces 3 objectifs sont détaillés et expliqués dans les pages suivantes.

Animer et coordonner

des politiques de gestion et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans le bassin versant du Guiers et son aquifère associé



Informier et sensibiliser les publics (scolaires, élus, professionnels, usagers de l'eau, citoyens, touristes...)

Animer et coordonner les politiques de gestion de l'eau et les démarches contractuelles (type contrat de rivière, SAGE...)



Intervention sur la prévention du risque d'inondation

Surveiller la qualité de l'eau et intervenir sur la réduction des pollutions (domestiques, industrielles, routières et agricoles)



Préserver les ressources en eau

*Veiller à la cohérence des politiques (eau, urbanisme, aménagement)
Coordonner les actions de mise en valeur des milieux aquatiques*



Protéger, restaurer

les écosystèmes,
zones humides et formations boisées riveraines,
du bassin versant du Guiers



*Entretien et réparation des berges
et la ripisylve des cours d'eau*

Restaurer des habitats piscicoles



Réintroduire des espèces



*Restaurer et maintenir la
continuité écologique des
rivières (poissons, sédiments...)*

*Préserver et restaurer les zones
humides*



Maîtriser et protéger, des risques d'inondation par débordement de cours d'eau.



Intervenir après les crues

*Maintenir et restaurer les zones
inondables*



*Maintenir et restaurer le
fonctionnement naturel des
cours d'eau (transit des
sédiments : graviers; espace de
divagation)*



*Protéger les biens et
les personnes exposés
à un risque majeur
d'inondation (pour les cours
d'eaux principaux et les
constructions avant 1992)*



Le syndicat peut proposer une assistance aux maîtres d'ouvrage :

»» pour des études de protection et conservation des eaux superficielles et souterraines inscrites dans une démarche intercommunale, et plus particulièrement :

- les études visant la connaissance, la collecte et le traitement des eaux usées,
- les études visant la mise en place et au fonctionnement des SPANC,
- les études sur l'alimentation en eau potable,

»» pour les études relatives à la réduction, à la collecte et au stockage des eaux pluviales avant rejet dans un cours d'eau définis en annexe A,

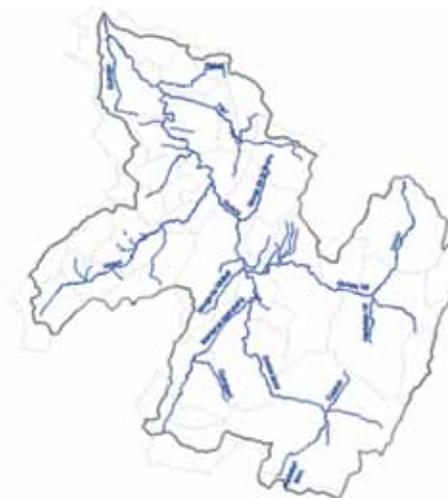
»» pour les études et l'exécution de tous travaux, actions, ouvrages ou installations visant à la mise en valeur patrimoniale ou récréative dans le cadre d'action conjointe ou de valorisation des milieux aquatiques du bassin versant du Guiers,

»» pour les études et l'exécution de tous travaux, actions, ouvrages ou installations pour le compte des propriétaires devant faire face à leurs obligations visant :

- la protection, la restauration des écosystèmes, des zones humides et des formations boisées riveraines, du bassin versant du Guiers,
- la maîtrise et la protection contre les risques d'inondation par débordement de cours d'eau, l'entretien, le contrôle et la réparation des digues et barrages existants,
- la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes exposées actuellement à un risque majeur d'inondation par débordement des cours d'eau,
- la gestion post-crue.

Le territoire d'actions du SIAGA

Le Syndicat assume l'ensemble des missions citées précédemment sur son périmètre syndical (le territoire des 42 communes adhérentes au syndicat) et sur les cours d'eau ci-dessous :



- Entretien et réparer les berges et la ripisylve des cours d'eau
- Restaurer des habitats piscicoles
- Réintroduire des espèces
- Restaurer et maintenir la continuité écologique des rivières (poissons, sédiments...)
- Intervenir après les crues



- Maintenir et restaurer les zones inondables
- Maintenir et restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau (transit des sédiments : graviers; espace de divagation)
- Protéger les biens et les personnes exposés à un risque majeur d'inondation (pour les cours d'eaux principaux et les constructions avant 1992)

Pour assumer ses missions
LE SIAGA DISPOSE
d'une équipe à votre service.
N'hésitez pas à nous contacter



SIAGA

(Syndicat Interdépartemental d'aménagement du Guiers et de ses affluents)

27, avenue Gabriel Pravaz
38480 PONT DE BEAUVOISIN

Tél : 04 76 37 26 26 / Fax : 04 76 37 23 73

E-mail : guiers.siaga@wanadoo.fr

Guides disponibles

*... et dans votre
boîte aux lettres :*



Rédaction et crédit photos : Mireille BOYER - JP GENTIL PERRET

Création et Impression : Insolit' 04 76 37 33 90

www.guiers-siaga.fr